



ARRETE N° 2026 – 125
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Stationnement
Parking Place Sainte Catherine –
Parvis Sud
CONCARNOISE DE FROID
Du Lundi 23 Février 2026
Au Jeudi 26 Février 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 23/01/2024 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Félipé ALVAREZ,

VU la demande de la Concarnoise de Froid – 22, rue de Penanguer – 29900 Concarneau, afin, dans le cadre de travaux de climatisation, rue du Dauphin, au n° 26, de réserver 2 places de stationnement, sur le Parking Place Sainte Catherine, Parvis Sud, Du Lundi 23 Février 2026 au Jeudi 26 Février 2026, De 8h00 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La CONCARNOISE DE FROID est autorisée à réserver 2 places de stationnement, dans le cadre de travaux de climatisation, rue du DAUPHIN, au n° 26, sur le Parking Place SAINTE CATHERINE, PARVIS SUD, Du LUNDI 23 FEVRIER 2026 au JEUDI 26 FEVRIER 2026, De 8H00 à 17H00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé, à la Société intervenante, Parking Place Sainte Catherine, Parvis Sud, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1.

Le véhicule du chantier est autorisé à s'arrêter devant le lieu d'intervention, le temps de décharger et charger leur matériel.

ARTICLE 3 : Le règlement s'effectuera à l'horodateur.

ARTICLE 4 : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord du véhicule concerné ainsi que sur la place réservée, par panneaux réglementaires.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 17 Février 2026
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire : Félipé ALVAREZ

